

FORMATIONS
2010



J o u r n é e E x p e r t i s e

La gestion des exploitations agricoles ayant tendance à se complexifier, de nouvelles questions non spécifiques au secteur agricole apparaissent ou deviennent plus courantes.

Nous vous proposons des journées de formation consacrées à ces questions, lesquelles sont animées par un membre de l'équipe juridique de GAEC & SOCIÉTÉS et éventuellement par un intervenant extérieur. L'objectif de ces journées est de faire le point sur ces questions avec un expert tout en établissant au maximum des liens avec les implications agricoles qu'elles peuvent porter.

Agrément des GAEC

Nouveau

Société soumise à agrément administratif, le GAEC ne peut ni être constitué ni fonctionner sans respecter les critères d'agrément imposés par la loi.

Constituer ou suivre un GAEC nécessite donc de :

- maîtriser la procédure d'agrément à la constitution et en cours de fonctionnement, face à une modification ;
- connaître les critères d'agrément et leurs marges d'adaptation ;
- évaluer les effets de la transparence dans tous ces domaines d'application.

20 AVRIL



Eric MASTORCHIO

Tarif : 470 € HT
(support documentaire inclus)
+ frais de repas

Lieu : ANSGAEC - Paris



**ANSGAEC - Association Nationale des Sociétés
et Groupements Agricoles pour l'Exploitation en commun**

11 rue de La Baume – 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 89 12 20 Fax : 01 45 63 09 32

Mèl : ansgaec@ansgaec.org